

Le cas de Mulhouse

Quelques notes sur la notion d'annexion

Il y a 220 ans, le 15 mars 1798 (25 ventôse An VI), la République de Mulhouse (*die Stadtrepublik Mülhausen*) s'unissait solennellement, au bout de longues négociations et sous des pressions diverses, internes et externes, à la République française. 220 : un chiffre rond, occasion de commémoration, et commémorer, c'est revenir, c'est reprendre et questionner. Raison pour laquelle le parti alsacien *Unser Land* avait choisi cette année de tenir son assemblée générale à Mulhouse, le samedi 17 mars. La journée avait commencé, de bon matin, par une conférence de l'historien Michel Krempper, qui a présenté son nouveau livre, tout frais sorti des presses, *La République de Mulhouse 803 – 1515 – 1798*, et posé les termes du débat : réunion ou annexion, fusion ?

Une ville à... statut particulier

La situation de Mulhouse était singulière et complexe au XVIII^e siècle. Quand les territoires du Sundgau, possession des Habsbourg, s'étendant des contreforts du Jura jusqu'à Ensisheim, capitale de la Régence, furent cédés en 1648 au roi de France, la petite ville enclavée de Mulhouse réussit à conserver son statut particulier de république – son état de « collectivité à statut particulier (CSP) ! -, c'est-à-dire son indépendance, son droit, ses privilèges, apparentée (*zugewandt*) qu'elle était à la Confédération Helvétique, alliée de ses cinq cantons protestants. Alliance n'est pas adhésion, n'est pas appartenance. Contrairement à une légende par raccourci, expression d'un invétéré idéal politique d'autonomie, Mulhouse n'a jamais été suisse, n'a jamais été une « république helvétique », nous certifie l'historien, mais une cité-État, selon le modèle démocratique lointain des cités grecques qui se prolongea dans la constitution des villes libres à l'époque de « la société féodale » (cf. Marc Bloch).

Ce type de société, phénomène politique qui n'est pas arrivé qu'une fois dans le monde, comme le pensait Montesquieu, mais qui se répète et se renouvelle à travers l'histoire, se caractérise par un système compliqué et mouvant d'alliances entre protecteurs puissants, armés, et sujets protégés. La protection – militaire et juridique – n'est pas gratuite, elle se paye lourdement en contributions, impôts, taxes, corvées, dons, services matériels. La nécessaire recherche d'équilibres au moindre coût et de garanties, dans ce jeu continu d'échanges, suppose un art diplomatique des plus subtils, souvent hasardeux, forcément.

Quelle ingéniosité politique, quelle ténacité et quel *Selbstbewusstsein* n'a-t-il pas fallu aux citoyens mulhousiens et au Magistrat pour conserver l'autonomie de leur république « au milieu des flots tumultueux de l'histoire » ! Du temps de la domination des Habsbourg déjà, la petite ville de Mulhouse, qui avait épousé la réforme protestante dès 1523, était regardée de travers, comme une excroissance ou une « verrue » dérangeante sur la face du territoire impérial. Sa résorption et le rétablissement du catholicisme étaient une possibilité toujours menaçante.

Au XVII^e siècle, quand toute l'Alsace se trouve annexée à la France, le sort de l'exception mulhousienne est suspendu aux relations, cordiales ou tendues, entre le Royaume et la Confédération helvétique. Tant que celle-ci sait se faire respecter, qu'elle a l'avantage de s'être émancipée du Saint empire romain germanique et qu'elle accepte de garder Mulhouse sous son aile, la *Stadtrepublik* est sauve.

Dans le courant de l'histoire

Mais peu à peu des changements de civilisation s'annoncent. À partir de 1746, avec la création d'une première manufacture d'indiennes, Mulhouse va entrer dans la révolution industrielle et se développer, faisant plus que doubler sa population en quelques décennies. Son spectaculaire essor démographique, qui « ressemble à celui d'une ville-champignon », va entraîner des déséquilibres intérieurs (3443 bourgeois, 3529 étrangers, selon un recensement de 1782) et le développement capitaliste de l'industrie textile va la placer en concurrence avec les manufacturiers français de Nantes, Rennes ou Roubaix. Les barrières douanières sont reculées aux frontières du royaume, l'Alsace jusqu'ici province à l'instar de l'étranger est assimilée, à l'exception encore de Mülhausen qui négocie, obtient des exemptions temporaires, mais l'Intendant laisse entendre une première fois à la députation mulhousienne accourue à Paris qu'« il serait de l'intérêt de Mulhouse d'être réunie à la France ».

Aux pressions économiques se joignent, à l'intérieur, des pressions politiques et psychologiques. Une partie grandissante des bourgeois aspire à des ouvertures et des libertés nouvelles, dans l'esprit des Lumières (ou de l'*Aufklärung*) du siècle. La discipline politico-religieuse, l'ordre moral, la sorte de théocratie, qui pèse sur la cité depuis le durcissement de la Réforme, sont de plus en plus contestés, transgressés. Le remarquable bourgmestre chancelier Josué Hofer, qui gouverne la ville depuis 1748 et exercera ses fonctions pendant cinquante ans, jusqu'à la fin, doit bien constater que « des bourgeois se laissent entraîner par un flot de désobéissance, de critiques et d'oppositions », que le temple reste vide les dimanches, que « la crainte de Dieu n'existe plus » et que « les bonnes mœurs se perdent ».

Alors, dans une telle situation, où « la France révolutionnaire représentait moins un territoire qu'un système de valeurs » (Raymond Oberlé), la « réunion » devint inéluctable, à la fois une conquête douanière et une conquête de l'esprit, appuyée un moment, il faut le reconnaître aussi, par la menace d'une « annexion à la baïonnette ». Les plus enragés des unionistes ou « rattachistes » n'étaient pas en l'occurrence les Jacobins de Paris, mais ceux du département, du Conseil général, galvanisés par le colmarien, membre du Directoire, Jean-François Reubel, qui, on le sait, n'aimait pas les Mulhousiens. Premier symptôme politique de la rivalité séculaire entre les deux grandes villes du Haut-Rhin, dont le chef-lieu était donc et restera Colmar.

Tristesse et sagesse

Réunion ou annexion ? On en discute. Asphyxiés par un cordon douanier, « ils » n'avaient guère le choix. En même temps, certains esprits n'étaient pas seulement résignés, mais séduits, voyant dans la grande république nationale rien moins qu'une amplification de leurs aspirations démocratiques contenues jusqu'ici dans le cadre d'une « minuscule » république urbaine.

Roulé par l'histoire, le moment fatidique finit par arriver. Le 3 janvier 1798 (14 nivôse An VI), le Grand Conseil se prononça par 97 voix contre 5 en faveur de la réunion à la France. Rassemblée le lendemain au temple St Etienne, la bourgeoisie entérina le vote par 591 voix contre 15 qui auraient voulu temporiser encore.

Même contraint, un double processus démocratique, dans l'esprit de la République, a été organisé. Un vote du Conseil et une sorte de référendum. Et un « Traité de réunion »¹ en bonne et due forme a été rédigé ensuite et signé par les deux partenaires, le Directoire exécutif de la République française et les représentants attitrés de la République de Mülhausen.

Une annexion, c'est généralement autre chose. L'Alsace en a une longue expérience historique. Toujours l'annexion fut une violence, un fait de guerre ou une conséquence de la guerre, le butin. 1648, traité de Westphalie : le royaume de France annexe des territoires de la rive gauche du Rhin qui faisaient partie de l'empire germanique. Sur ce le vainqueur éprouva l'irrésistible besoin de parachever ses conquêtes. 1673 : annexion de Colmar, suite à un coup de main militaire. Les Français s'étaient emparés par surprise de la ville. 29 septembre 1811 : la ville libre et impériale de Strasbourg est entourée d'une armée de 35 000 hommes. Que pouvait-elle faire ? Elle capitula le lendemain. Été 1870, la guerre franco-allemande est un désastre pour Second empire. Résultat, butin du vainqueur : l'annexion de l'Alsace-Lorraine, « contre le droit des populations à s'exprimer elles-mêmes ».

Sur ce fond historique, le cas de Mulhouse paraît différent. Les apparences, les formes de la démocratie ont été observées. Le mot « réunion » n'est pas une imposture. De là, cependant, à affirmer, comme il est écrit sur la plaque souvenir de l'Hôtel de Ville, que ce fut une « libre » réunion, c'est abuser d'un adjectif. De là, d'autre part, à vouloir rebaptiser la Place de la réunion en « Place de l'annexion », comme en ont fait mine quelques militants... ? Gardons la notion d'annexion pour désigner des actions arbitraires, clairement anti-démocratiques, sans consultation populaire, comme, dernier exemple, dernier avatar, la fusion de l'Alsace dans le bloc Grand-Est !

Jean-Paul Sorg

¹ On pourra en lire les 12 articles en appendice 3 du livre de Michel Krempper, *La République de Mulhouse*, Mulhousienne d'édition/Milhüser Verlag, 2018.